

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

---



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

N° 25/108/ÉDUC

SÉANCE DU 11 JUIN 2025

**OBJET :** ÉDUCATION  
Subvention exceptionnelle à la coopérative de l'Ecole Joseph PIETRI.

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de juin à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 03 juin 2025 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

**Absents :** Emmanuelle GIRASCHI ; Jean-Claude TAFANI ; Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marcu Antonu TAFANI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Etienne CESARI.

**Avaient donné procuration :** Emmanuelle GIRASCHI à Jacky AGOSTINI ; Marie-Luce SAULI à Nathalie APOSTOLATOS ; Nathalie CASTELLI à Nathalie MAISETTI ; Grégory SUSINI à Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Vincent GAMBINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la Conseillère Municipale déléguée aux Affaires Scolaires, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Lors de l'année 2024, la Direzione Lingua Corsa de la Collectivité de Corse a attribué une subvention d'un montant de 6 865,00 € à la commune de Portivechju au titre de l'appel à projet « Lingua Corsa è Natura » pour le site bilingue de l'école Joseph PIETRI.

Grâce à cette subvention, 25 élèves des deux classes de CE2 bilingues, de Mmes TAFANI et QUERCI, de l'école Joseph PIETRI, ont effectué un séjour « découverte du milieu montagnard » à Casa di a Natura à Vizzavona, du 24 au 28 juin 2024.

Cette subvention aurait dû permettre à la Commune de prendre en charge :

- les frais de transports pour un montant maximal de 1 440,00 €.
- la facture du Parc Naturel Régional de la Corse (PNRC) pour un montant maximal de 5 425,00 €.

Cependant, suite à ce séjour, le PNRC a adressé sa facture d'un montant de 4 900,00 € directement à l'école Joseph PIETRI alors que c'est la Commune qui aurait dû prendre en charge la dépense.

Afin de corriger cette erreur, il convient d'attribuer une subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école Joseph PIETRI, d'un montant de 4 900,00 €, pour lui permettre d'honorer la facture du PNRC.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 06 juin 2025,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 900,00 € à la coopérative scolaire de l'école Joseph PIETRI.

**ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les diligences nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 :** Les crédits en dépenses et en recettes afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	5
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE.



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical tick mark and a curved flourish.

Vincent GAMBINI